

25 nov. 2016

François-Xavier Chauvet

Fermeture des berges rive droite : la Région dépose un recours pour faire annuler la décision

La Région Île-de-France a déposé un recours, ce 24 novembre, devant le tribunal administratif pour que les voies sur berges soient rouvertes à la circulation. Une démarche à laquelle se sont associés cinq Départements franciliens (77, 78, 91, 92, 95).



« La décision adoptée par le Conseil de Paris constitue une mesure unilatérale et non concertée, dont les conséquences négatives ont été insuffisamment analysées, incorrectement présentées au public concerné et nullement compensées », indique la requête déposée ce 24 novembre devant le tribunal.

La Région et les Départements dont les habitants sont fortement impactés par les effets négatifs de cette mesure estiment que le périmètre de l'enquête publique n'aurait pas dû se limiter aux 1er, 4e, 7e et 12e arrondissements de Paris. Car cette mesure affecte l'ensemble de Paris, le périphérique et la banlieue comme peuvent le constater de nombreux Franciliens chaque jour.

Dans son 2d rapport d'étape publié récemment, le Comité régional d'évaluation de la fermeture des voies sur berges mis en place par la Région, composé d'experts indépendants et présidé par Pierre Carli, médecin-chef du Samu, a d'ailleurs mis en exergue une forte hausse des embouteillages en petite et grande couronne (A86, A4...), mais également sur le périphérique parisien ainsi que dans la capitale où les voies de report comme le boulevard Saint-Germain ou le Quai de l'hôtel-de-ville pour ne citer qu'eux sont saturés.

Et dès août dernier, le rapport de la Commission d'enquête publique avait déjà pointé « qu'il aurait été nécessaire d'élargir le périmètre (...) et qu'il s'agit là d'un vice substantiel de nature à porter atteinte à la sincérité de l'enquête publique ».

Si l'exécutif régional n'est pas hostile au principe de la piétonnisation des voies sur berges, Valérie Pécresse, sa présidente, a toujours dénoncé le manque de concertation et réclamé des mesures compensatoires (création de parkings relais, itinéraire de délestage...) au profit des automobilistes franciliens. Des demandes relayées par de nombreux élus franciliens restées sans réponse.

C'est pourquoi la Région Île-de-France, qui est chef de file pour la qualité de l'air, a décidé de missionner l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU), dont l'indépendance est reconnue de tous, afin d'explorer des scénarios alternatifs de « piétonnisation douce » et de proposer des mesures compensatoires destinées à limiter les impacts sur les conditions de vie des Franciliens. Le rapport sera remis à la fin du mois de janvier 2017.